

La fin de la domination romaine en Suisse et l'occupation germanique

Autor(en): **Martin, Paul-E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **6 (1933-1938)**

Heft 1

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002583>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA FIN DE LA DOMINATION ROMAINE EN SUISSE ET L'OCCUPATION GERMANIQUE

par

Paul-E. MARTIN.

Dans mes *Etudes critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne, 534-715*¹, j'ai tenté l'étude du problème de la fin de la domination romaine dans les régions qui forment aujourd'hui la Suisse, et de leur occupation définitive par les Alamans. Après divers auteurs, surtout après Hans von Schubert², je me suis efforcé d'établir, par un examen détaillé des textes, que Rome se maintint très longtemps sur le Rhin, que la frontière du royaume d'Italie demeura au fleuve, au moins nominalement, jusque sous les Ostrogoths et que l'occupation définitive de la Suisse par les Alamans ne s'opéra qu'au commencement du VI^e siècle, sous le protectorat de Théodoric.

Dès lors, le même sujet a été l'objet de nouvelles recherches et d'exposés plus ou moins développés.

M. Ludwig Schmidt repousse l'opinion avancée en premier lieu par Hans von Schubert et admet la date extrême de 470, comme celle de la prise de possession par les Germains des régions suisses et de la partie occidentale de la *Raetia Secunda*³.

M. Félix Stähelin pense qu'après le retrait des troupes romaines du Rhin, et l'abandon de la défense militaire de la

¹ Genève et Paris, 1910, in-8, p. 26-72.

² *Die Unterwerfung der Alamannen unter die Franken*, Strasbourg, 1884, in-8.

³ *Geschichte der deutschen Stämme bis zum Ausgang der Völkerwanderung*, II. 3 (*Quellen und Forschungen zur alten Geschichte und Geographie*, herausgegeben von W. Sieglin, Heft 29, Berlin, 1915, in-8), p. 291-292.

Gaule et de la Rhétie par Stilicon en 401, il y eut encore quelques tentatives de résistance et que, comme par miracle, la Suisse fut épargnée par l'invasion durant un demi-siècle. L'occupation massive des Alamans au sud du Rhin s'opère en 455 ¹.

Traugott Schiess résume objectivement le débat sans prendre parti, mais observe avec raison que l'immigration des Alamans dans les territoires suisses peut très bien ne pas s'être faite en une seule fois, mais avoir été effectuée par étapes successives, depuis le retrait des légions romaines du Rhin jusqu'à la défaite des Alamans par Clovis ².

En reprenant tous les textes utilisables, M. Andreas Hund arrive aux mêmes conclusions que Schubert et Baumann: les provinces romaines au sud du Rhin et du lac de Constance, au sud du Danube entre Iller et Lech, ne sont devenues alamaniques qu'après la victoire de Clovis sur les Alamans ³.

M. Hans Nabholz place l'arrivée des Alamans, au sud du Rhin, en Suisse septentrionale et centrale, dans la seconde moitié du V^e siècle, et leur occupation définitive du pays vers 500 ⁴.

Récemment, M. Heinrich Dietze, interprétant un texte de Sidoine Apollinaire, a placé la conquête de la partie orientale de la *Maxima Sequanorum*, soit du nord de la Suisse, par les Alamans, sous l'empereur Petronius Maximus, en 455 ⁵. De même, M. Richard Heuberger considère que le début de l'occupation alamannique, au nord de la Suisse et au Vorarlberg, doit être située à la fin du IV^e et au début du V^e siècle. Cette pénétration se fait insensiblement et sans violence; en 455,

¹ *Die Schweiz in römischer Zeit*, Bâle, in-8; 1^{re} éd., p. 281-286; 2^{me} éd., p. 304-310.

² *Die St. Gallischen Weilerorte*, dans : *Der Geschichtsfreund*, vol. 83 (1928), p. 29-39.

³ *Wanderungen und Siedelungen der Alamannen*, dans : *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, Neue Folge, Bd. 32 (1917), p. 56.

⁴ *Geschichte der Schweiz bis zum Abschluss der Mailänder Kriege*, Zürich, 1932, in-8, p. 27.

⁵ *Rätien und seine germanische Umwelt in der Zeit von 450 bis auf Karl den Grossen unter besonderer Berücksichtigung Churrätien* (Diss. Phil. Würzburg) Frankfurt a. M. 1931, in-8, p. 40 et 60-62.

Sidoine Apollinaire parle d'une conquête de vive force sur la rive gauche du Rhin; c'est la raison pour laquelle cette date de 455 a été admise en particulier par Wilhelm Oechsli, comme le début de l'occupation de la Suisse par les Alamans ¹.

De nombreuses autres opinions pourraient être encore recueillies et citées. Il suffit de mentionner ici les études qui développent des arguments nouveaux et justifient un examen général de toute la question.

* * *

Il s'agit, en premier lieu, de rechercher à partir de quel moment on possède une preuve certaine de l'abandon par Rome et de la prise de possession par les Alamans de la rive sud du lac de Constance et de la rive gauche du Rhin, dans la *Raetia prima*, et la *Maxima Sequanorum*.

La défense victorieuse du Rhin moyen et inférieur, de même que de la Rhétie, par Aetius, de 428 à 436, contredit déjà la prise de possession des deux rives du fleuve par les Alamans, dans la région suisse, et nous empêche de croire à la liberté de leur manœuvre, sur la Gaule et sur l'Italie, qui en aurait été la conséquence ².

A l'appui du maintien de la domination romaine sur la rive gauche du Rhin, il convient de noter que les enfouissements monétaires découverts en Suisse atteignent l'époque de Théodose II (408-450) et de Valentinien III (425-455) ³.

¹ *Rätien im Altertum und Frühmittelalter, Forschungen und Darstellungen*, Bd. I, p. 122 et 250-252. - *Schlern Schriften*, vol. 20, Innsbruck, 1932. in-8.

² Cf. *Etudes critiques*, p. 31-32. HEUBERGER, *op. cit.*, p. 121, admet bien qu'Aetius réussit temporairement à assurer la ligne du Danube et du Rhin. Mais il considère la situation de la frontière comme désespérée et ne pense pas que l'on puisse attribuer à Aetius une véritable restauration des fortifications du Rhin et du Danube.

³ Voir Félix STÄHELIN, *op. cit.*, 1^{re} éd., p. 262, 282-283; 2^{me} éd., p. 283, 305-306. Dans la station romaine de *AdFines* (Pfyn, Thurgovie) les monnaies romaines retrouvées descendent non seulement jusqu'à Constantin III (407-411); cf. *Etudes critiques*, p. 30; mais jusqu'à Valentinien III (425-455); cf. F. STÄHELIN, *op. cit.*, 2^{me} éd. p. 305-306; Ferdinand KELLER, *Die römischen Ansiedelungen in der Ostschweiz*, dans: *Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, XII, 7 (1860) p. 294; KELLER-TARNUZZER et Hans REINERT, *Urgeschichte des Thurgaus*, Frauenfeld, 1925, in-8, p. 251; E. A. STÜCKELBERG, dans *Revue suisse de Numismatique*, 5^{me} année (1895), p. 273-274.

Après la mort d'Aetius, en 454, les choses se gâtent. Sidoine Apollinaire, dans son panégyrique de l'empereur Avitus, décrit les incursions des Germains au travers de la frontière. L'Alaman se désaltère aux eaux du Rhin. Il est alors installé sur les deux rives du fleuve; sur l'une, la rive droite, en citoyen, sur l'autre, la rive gauche, en vainqueur¹. Le passage des Alamans sur la rive gauche du Rhin est ainsi attesté. Est-il suivi d'un établissement définitif et d'une conquête sur l'Empire? Wilhelm Oechsli² et M. Félix Stähelin³ l'ont pensé; ils ont donc fixé en 455, sous l'empereur Petronius Maximus, la prise de possession de la partie septentrionale de la Suisse actuelle par les Alamans.

On doit cependant douter que le poème de Sidoine Apollinaire apporte la preuve décisive de cette conquête. En effet, le panégyriste décrit, après de tels désastres, les effets de la prise de commandement d'Avitus, appelé par l'empereur aux fonctions de *magister peditum equitumque*. L'Alaman ne tarde pas à demander pardon de sa fureur⁴.

Il est vrai, comme l'observe M. Dietze⁵, que le texte de Sidoine Apollinaire ne fait pas mention d'une restitution des territoires occupés. Mais, même en faisant la part de l'enflure inévitable d'un panégyrique, il faut bien entendre, par cet envoi de délégués qui réclament le pardon, au moins une soumission des Alamans.

Du reste, Avitus est proclamé empereur à Arles. Sidoine Apollinaire fait participer à la cérémonie la noblesse des régions

¹ SIDOINE APOLLINAIRE, *Carmina* VII, vers 373-375 (*Mon. Germ. Auct. Ant.*, VIII, p. 212) :

« ... Rhenumque ferox Alamanne, bibebas
Romani ripis et utroque superbus in agro
Vel civis, vel victor eras... »

Cf. *Etudes critiques*, p. 34-35 : F. STÄHELIN, *op. cit.*, 1^{re} éd., p. 285, 2^{me} éd., p. 308 ; DIETZE, *op. cit.*, p. 40 et 60-61 ; HEUBERGER, *op. cit.* p. 252.

² Wilhelm OECHSLI, *Zur Niederlassung der Burgunder und Alamannen in der Schweiz*, dans *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, vol. 33 (1908), p. 245-246.

³ *Op. cit.*, 1^{re} éd., p. 285, 2^{me} éd., p. 309 ; au plus tard à partir de 457.

⁴ SIDOINE APOLLINAIRE, *Carm.* VII, vers 389 (*Auct. Ant.*, t. VIII, p. 213) : « legas qui veniam poscant, Alamanne, furori ». Cf. *Etudes critiques*, p. 40.

⁵ *Op. cit.*, p. 40.

les plus éloignées de la Gaule, y compris celle que baignent les eaux du Rhin ¹. Cela signifie que, grâce à Avitus, les frontières de la Gaule sont intactes. On n'est donc pas autorisé à isoler quelques vers de son poème de leur contexte pour conclure à la perte d'une partie de la *Maxima Sequanorum* au profit des Alamans.

L'allusion que fait le même Sidoine Apollinaire, dans son panégyrique en l'honneur de l'empereur Majorien, à une incursion d'Alamans jusque dans la région de Bellinzone — incursion qui se place en 457, — peut-elle fournir la preuve d'une occupation des Alamans au sud du Rhin et jusqu'aux clos des Alpes ² ?

Déjà Wilhelm Oechsli tirait argument de ce passage. Il pensait que l'invasion principale s'était faite par le Splügen et que la troupe d'Alamans vaincue à Bellinzone aurait passé par le St-Bernardin. L'occupation de la rive gauche du Rhin en 455 comprendrait donc déjà la rive suisse ³.

M. Ludwig Schmidt est du même avis, surtout en considération du fait que le poète ne parle que d'un succès remporté par les Romains sur le petit détachement d'Alamans, et non sur la masse principale ⁴.

M. Heinrich Dietze conclut également de cette incursion racontée par Sidoine Apollinaire, que la Rhétie doit être alors comme abandonnée par les Romains; l'expédition ne peut pénétrer à cette distance dans le sud que si la retraite ne peut être coupée aux Alamans. C'est dans l'extrême sud de la Rhétie, aux *Campi Canini*, que les Romains défendent l'Italie ⁵.

¹ SIDOINE APOLLINAIRE, *Carm.*, VII, vers 524 ss. (*Auct. Ant.*, t. VIII, p. 216) :

« ... utque satis sibimet numerosa coisse
nobilitas visa est, quam saxa nivalia Cotti
despectant, variis nec non quam partibus ambit Tyrrheni
Rhenique liquor, vel longa Pyrenei
quam iuga ab Hispano seclusam iure coercent. »

² SIDOINE APOLLINAIRE, *Carm.* V, vers 373-383 (*Auct. Ant.*, t. VIII, p. 196); cf. *Etudes critiques* p. 36.

³ *Op. cit.*, p. 247; cf. STÄHELIN, *op. cit.*, 1^{re} éd., p. 285, 2^{me} éd., p. 309.

⁴ *Geschichte der deutschen Stämme*, t. II, 3, p. 292.

⁵ *Op. cit.*, p. 45.

Evidemment, une descente des Alamans sur le versant méridional des Alpes apparaît plus facile si le versant nord est en leur possession. Mais cela n'est pas une condition indispensable. En effet, les Alamans n'ont pas attendu d'être établis à demeure sur les deux rives du Rhin, pour mener leurs courses dévastatrices jusque dans la haute Italie. Ils ont commencé à rompre les barrières du *limes* dans la seconde partie du III^e siècle. Au IV^e siècle, il a fallu aux Romains combattre déjà aux *Campi Canini* (355), purger la Rhétie et la *Maxima Sequanorum* de ces hôtes incommodes et rétablir solidement la ligne du Rhin¹. En 457, nous n'avons pas la preuve d'un semblable rétablissement. Mais nous savons très exactement qu'une incursion d'Alamans dans la haute Italie ne signifie pas la perte définitive du pays au nord des Alpes. Il n'est donc pas nécessaire de commenter longuement les vers de Sidoine. En lui-même, le fait de cette incursion n'a pas la valeur d'une preuve de l'installation définitive des Alamans du Rhin aux Alpes.

* * *

Plusieurs auteurs, d'autorité indiscutable, ont cru trouver par contre une preuve incontestable de cette installation dans la seconde moitié du V^e siècle, dans leur interprétation de la description de l'Alamannie par le Géographe anonyme de Ravenne et de deux passages du *Liber vitae patrum*, de Grégoire de Tours². Force nous est donc de reprendre l'examen minutieux de ces deux textes.

Le Géographe anonyme de Ravenne appartient au VII^e siècle³. Mais ses sources peuvent être antérieures. Son

¹ Voir F. Stähelin, *op. cit.*, 1^{re} éd., p. 232, 262-266 ; 2^{me} éd., p. 252, 283-287.

² Ludwig SCHMIDT, *Geschichte der deutschen Stämme*, t. I, 1^{re} éd., Berlin, 1910, in-8, p. 378 ; 2^{me} éd.: *Die Ostgermanen* (1934), p. 144 ; t. II, 3, Berlin, 1915, in-8, p. 292-293 ; F. STÄHELIN, *op. cit.*, 1^{re} éd., p. 285-286, 2^{me} éd., p. 309-310 ; W. OECHSLI, *op. cit.*, p. 247-249 ; HEUBERGER, *op. cit.*, p. 129-130, 252. Dans l'autre sens, voir *Etudes critiques*, p. 43-53 et HUND, *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, neue Folge, vol. 32, p. 55.

Voir Funaioli dans PAULY-WISSOWA, *Real-Encyclopädie*, 2^{me} série, 1^{er} vol. (1914), col. 305-310. Selon K. MILLER, *Itineraria Romana*, 1916, in-4, p. XXVI, le Géographe travaille vers 670.

énumération des *civitates* de la *patria Alamannorum* est issue d'un philosophe goth qu'il nomme Anarid. On a discuté à perte de vue sur la valeur des sources indiquées de cette façon. Konrad Miller, qui croit à la sincérité du Géographe, propose de reconnaître dans cet Anarid l'évêque de Spire de ce nom présent en 616 à l'élection d'un évêque de Constance ¹.

Dans la liste des noms des villes de l'Alamannie se trouve celui de *Theodoricopolis*. Quelle que soit l'identification proposée pour cette localité, que ce nom provienne d'Anarid lui-même, au VII^e siècle, ou d'une source plus ancienne encore, on ne peut hésiter sur l'époque à laquelle un tel vocable a pu apparaître. Il ne peut être antérieur à la défaite des Alamans par Clovis et au protectorat de Théodoric, roi des Ostrogoths, sur les Alamans réfugiés sur son territoire, soit aux premières années du VI^e siècle ².

M. Ludwig Schmidt relève d'autre part que le fait qu'Anarid donne encore aux Alamans Worms et Spire, indique l'emploi d'une source plus ancienne se rapportant à une situation antérieure à 496 ³. En effet, après leur défaite de 496-497, les Alamans ont dû céder aux Francs la région qui, dès lors, prit le nom de Franconie ⁴. Mais on peut se demander si cette dépossession, si brusquement qu'elle ait pu se produire, a dû nécessairement être enregistrée par un géographe contemporain. Surtout, on ne peut s'empêcher de constater que les éléments chronologiques qui peuvent être déduits de la description d'Anarid sont contradictoires et que par conséquent, il est dangereux d'assigner une date précise à telle ou telle partie de son texte sans une raison absolument décisive ⁵.

¹ K. MILLER, *Mappaemundi, Die ältesten Weltkarten*, VI, Stuttgart, 1898, in-4^o, p. 44-45, et *Itineraria Romana*, p. XXVII, n. 4.

² Cf. *Études critiques*, p. 50; L. SCHMIDT, *Geschichte der deutschen Stämme*, II, 2, p. 293, 299-300; Julius MIEDEL, *Die Alamannenorte des Geographen von Ravenna*, dans *Zeitschrift für schweizerische Geschichte*, 2^{me} année, 1923, p. 273-293; Joseph SCHNETZ, *Theodoricopolis, Ibid.*, 5^{me} année, 1925, p. 346-350.

³ *Geschichte der deutschen Stämme*, II, 3, p. 293,

⁴ *Ibid.*, p. 297. J'ai commis en effet dans mes *Études critiques*, p. 30, une erreur que me reproche M. Schmidt (p. 293, n. 1) en mentionnant Mayence parmi les villes attribuées par Anarid aux Alamans.

⁵ Selon Alfred JACOBS, *De Gallia ab anonymo Ravennate descripta*, p. 58, l'étendue donnée par Anarid à la *Wasconia* indiquerait une époque antérieure

Or donc, lorsque, selon Anarid, le Géographe de Ravenne assigne aux Alamans Langres, Besançon et Mandeure, nous sommes autorisés à réclamer d'autres précisions avant de conclure à une avance pareille des Alamans en Gaule. En effet, Besançon et Mandeure se retrouvent ailleurs dans le Géographe; elles figurent au nombre des cités, qui selon le philosophe romain Castorius, appartiennent aux Burgondes¹. Pour Konrad Miller, Castorius ne serait pas autre chose que la carte connue sous le nom de table de Peutinger, qui appartient à la deuxième moitié du IV^e siècle². Mais le Géographe de Ravenne, bien qu'utilisant des sources anciennes, se serait efforcé de décrire le partage des « patriae » conformément à l'état qui lui était contemporain, c'est-à-dire vers 670, avec, de temps à autre, des retards d'un siècle au plus³. Selon le système de Jacobs, la description de la Burgondie chez le Géographe correspond à l'état de choses de la première moitié du VI^e siècle⁴.

Suivant les dates adoptées pour Anarid et pour Castorius, certains auteurs ont donc admis, avant 496, une avance considérable des Alamans en Gaule, où ils occupent Langres et Besançon, puis, au début du VI^e siècle, recul dans cette même région au profit des Burgondes⁵.

Que l'on accepte la démonstration de Miller, selon laquelle la description du Géographe de Ravenne correspond dans ses lignes générales au VII^e siècle, ou que l'on admette des époques différentes pour les diverses parties de l'œuvre, les sources employées et les remaniements de la carte de Castorius⁶, le témoignage du Ravennate ne fournit pas la preuve d'une extension des Alamans en Gaule à la fin du V^e siècle. Les renseignements que l'on croit pouvoir déduire d'un classement

à la bataille de Vouillé (507). Cf. *Etudes critiques*, p. 50 n. 4. Pour K. MILLER, *Mappaemundi*, VI, p. 10, il s'agit de l'Aquitaine du VII^{me} siècle.

¹ Cf. *Etudes critiques*, p. 49.

² *Mappaemundi*, VI, p. 35.

³ *Mappaemundi*, VI, p. 21.

⁴ Cf. *Etudes critiques*, p. 50-51.

⁵ Cf. *Etudes critiques*, p. 48; L. SCHMIDT, *Geschichte der deutschen Stämme*, t. I, 1^{re} éd., p. 378, 2^{me} éd., p. 144; t. II, 3, p. 292-293.

⁶ Cf. PAULY-WISSOWA, *Real-Encyclopädie*, 2^{me} série, 1^{er} vol., col. 307-308.

chronologique de ses sources aboutissent à des résultats contradictoires.

Qu'on en juge plutôt. En plaçant Anarid avant 496, on conclut à la possession de Langres par les Alamans avant cette date. Or Langres appartient déjà aux Burgondes en 487 ¹. Il faudrait donc admettre que la description d'Anarid ou de sa source correspond à une époque antérieure à 487, et que les Alamans, avancés si loin en Gaule après 455, ont reculé déjà avant 487. Cependant, une autre indication donnée par le Géographe sous le nom d'Anarid, nous replace après 493. C'est celle de l'occupation de la *Gallia Belgica* par les Francs jusqu'à la Loire, ce qui ne convient qu'à une époque postérieure à la victoire de Clovis sur Syagrius en 493 ². La description mise sous le nom d'Anarid ne peut, en conséquence, correspondre à une époque antérieure à 493, et ce qu'il dit de Langres, de Mandeure et de Besançon doit être considéré comme une erreur ³.

Si l'on cherche à se tirer d'affaire, comme le fait M. L. Schmidt, en admettant pour les divers éléments de la description du Géographe des dates différentes selon les sources employées par Anarid, on tombe dans l'arbitraire et la contradiction: avant 487, 497 et 507 d'une part, après 493 et 496 d'autre part. Force est donc de constater que rien n'est plus fragile que de chercher à déterminer l'avance ou le recul des Alamans en se servant des localités désignées sous la garantie d'Anarid. En ce qui concerne la région de la rive gauche du Rhin, et particulièrement la Suisse, un seul nom peut être résolument cité. C'est celui de *Theodoricopolis*, lequel ne peut être antérieur au début du VI^e siècle. Par conséquent, il vaut mieux s'abstenir de chercher dans le Géographe de Ravenne la preuve de l'occupation des régions suisses par les

¹ Cf. *Etudes critiques*, p. 27. Déjà vers 480 pour M. L. SCHMIDT, *op. cit.*, t. I, 1^{re} éd., p. 377-378, 2^{me} éd., p. 144.

² Cf. *Etudes critiques*, p. 49.

³ MILLER, *Mappaemundi*, p. 13, croit cependant que la mention de Langres, Besançon, Nantua (?), Mandeure en *Alamannia* permet de supposer qu'une annotation disparue expliquait que ces localités avaient autrefois appartenu aux Alamans, et qu'alors elles étaient aux Burgondes.

Alamans avant 496. Il est plus prudent de se rappeler que l'anonyme agit à la façon d'un compilateur et qu'il emploie sans discernement et sans critique, en plus de sa carte de base, des renseignements puisés à des sources diverses.

* * *

L'emploi du terme d'*Alamannia* par Grégoire de Tours dans le *Liber vitae patrum* a également été considéré comme une preuve de l'établissement des Alamans, à l'est du Jura, vers 460-470 ¹.

Vers 463-464, saint Romain et saint Lupicin se retirent dans le désert du Jura, « voisin de la cité d'Avenches et situé entre la Burgondie et l'Alamannie ». Ils fondent les monastères de Condat et de Lauconne, et même un troisième monastère *intra Alamanniae terminum* qui pourrait bien être Romainmôtier ². En bonne méthode, il semble qu'il n'y ait pas autre chose à faire que de comprendre les désignations topographiques de Grégoire de Tours comme correspondant à l'époque où il écrit, soit vers 590, et non à celle où se place son récit. Et en effet, il n'y a aucune objection à formuler contre le fait qu'il désigne le Jura, immense désert boisé, dans le voisinage de la cité, ville ou territoire d'Avenches, comme séparant à son époque la Burgondie et l'Alamannie: *inter illa Jorensis deserti secreta, quae inter Burgundiam Alamanniam sita Aventicae adiacent civitati* ³, de même contre le fait qu'il puisse situer un monastère d'outre-Jura *intra Alamanniae terminum* ⁴. Précisément au VI^e siècle les Alamans se rencontrent outre Jura avec les populations soumises aux Francs et leur colonisation progressive gagne du terrain entre l'Aar et la Reuss ⁵.

¹ Voir dans ce sens : OechslI, *op. cit.*, p. 249, avec certaines réserves ; L. Schmidt, *Geschichte der deutschen Stämme*, t. I, 1^{re} éd., p. 379, t. II, 3, p. 292 ; F. Stähelin, *op. cit.*, 1^{re} éd., p. 285, 2^{me} éd., p. 309.

² *Etudes critiques*, p. 43-46.

³ *Liber vitae patrum*, 1, dans *Mon. Germ. SS. rer. Mer.*, t. I, éd. Arndt, p. 664.

⁴ *Ibid.*, p. 665.

⁵ Cf. *Etudes critiques* p. 44, 69-71 ; Jahn, *Geschichte der Burgundionen*,

Cependant, M. Ludwig Schmidt considère que l'Alamannie de ce passage de Grégoire de Tours ne doit pas être comprise comme celle de l'époque de l'auteur, mais comme celle de l'époque des pères du Jura ¹. Il ne lui semble pas possible que le terme d'Alamannie soit employé pour désigner des territoires burgondes. Mais justement, à la fin du VI^e siècle, toute la région à l'est du Jura, toute l'étendue de la cité d'Avenches, n'est plus intégralement burgonde. Du reste, M. Ludwig Schmidt oublie que, selon sa propre interprétation des textes, avant 480 les cités de Besançon et de Langres sont aux mains des Alamans. Comment dès lors peut-il admettre, pour la région à l'ouest du Jura, au temps de saint Romain et de saint Lupicin, le nom de *Burgundia*? La fondation d'un monastère en Alamannie par les solitaires du Jura se heurte d'ailleurs à de grosses difficultés. Cela aurait été une tentative bien délicate, étant donné les sentiments hostiles des Alamans, une sorte de mission en pays païen, ce qui ne correspond en aucune façon au récit de Grégoire de Tours ².

M. L. Schmidt répond que les Alamans n'ont point fait disparaître les communautés chrétiennes, ce qui est vrai ³.

Mais l'établissement d'un monastère en plein pays alamanique est tout à fait autre chose que la résistance d'une communauté locale. M. Schmidt lui-même, qui dénie toute valeur à une autre source relative aux pères du Jura, la *Vita patrum Jurensium*, admet cependant que la menace des Alamans sur Salins, racontée par la *Vita sancti Eugendi* ⁴ peut être un fait historique. Que les moines de Condat, au commencement du VI^e siècle, ne puissent pas aller chercher leur sel à Salins, à cause des incursions des cruels Alamans, c'est en tout cas la preuve que ce voisinage n'est pas de tout repos pour les religieux. Comment admettre ce fait et le concilier avec la fonda-

t. II, p. 384-389; Alfred COVILLE, *Recherches sur l'histoire de Lyon, du 5^{me} au 9^{me} siècle*, Paris, 1928, p. 14; HUND, dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, neue Folge, t. 34 (1919), p. 428.

¹ *Geschichte der deutschen Stämme*, t. II, 3, p. 292, n. 3.

² Cf. *Etudes critiques*, p. 44-45.

³ Cf. F. STÄHELIN, *op. cit.*, 2^{me} éd., p. 310-311.

⁴ Cap. 17, éd. Krusch, *SS. rer. Mer.*, t. III, p. 161.

tion, un demi-siècle auparavant, d'un monastère dans un territoire occupé par les Alamans ¹.

On fera donc bien de ne pas plus chercher dans Grégoire de Tours que dans le Géographe de Ravenne la preuve de l'établissement des Alamans déjà au V^e siècle à l'est du Jura et de leur conquête, définitive ou temporaire, d'une partie de la *Maxima Sequanorum*.

* * *

En ce qui concerne les documents écrits, les textes, aucune preuve formelle ne peut être fournie de la perte pour l'Empire romain des régions suisses au sud du Rhin qui ressortissent à la *Maxima Sequanorum* et à la *Raetia prima*, de même que de leur prise de possession par les Alamans au V^e siècle. Au contraire, nous avons des raisons très sérieuses de penser que la conquête alamannique ne s'est pas opérée aux environs de 455 et dans les conditions d'une invasion massive et brutale.

Pour les régions d'outre-Jura qui appartiennent à la Séquanaise et à la *Civitas Helvetiorum*, nous possédons une indication précieuse. Au concile burgonde d'Epaone, en 517, assiste Bubulcus, *episcopus civitatis Vindoninsis* ². Depuis les travaux de Mgr Besson et de Mgr Duchesne, il n'y a plus de raison de douter que ce Bubulcus soit l'évêque de la cité des Helvètes résidant à Windisch ³. Pour Mgr Duchesne, les résidences

¹ Voir, sur la Vie des pères du Jura, CABROL et LECLERCQ, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. 8 (1928), col. 430-438. Voir aussi sur les relations de saint Colomban avec les Alamans en 591, près d'Anney et près de Bregenz, vers 610-611, Jonas de BOBBIO, *Vita Columbani*, I, 8, éd. Krusch, dans *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum* (1905), t. I, 27, p. 166-167 et 213-214. Cf. *Vita Galli*, par WERTI, cap. 4, éd. Krusch, dans *Mon. Germ. SS. rer. Mer.*, t. IV, p. 259.

Dans la seconde édition du tome 1^{er} de sa *Geschichte der deutschen Stämme, Die Ostgermanen* (1934), p. 145, M. L. SCHMIDT semble accepter avec Hund de considérer la description de Grégoire de Tours comme correspondant à son époque; l'indication relative au Jura, frontière entre l'Alamannie et la Bourgondie, résulterait d'une erreur.

² *Etudes critiques*, p. 67; L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. III (1915), p. 219.

³ Marius BESSON, *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion, Fribourg* et Paris, 1906, in-8, p. 140-162; cf. *Etudes critiques*, p. 67-68 et 199; DUCHESNE, *Fastes*, t. III, p. 17 et 21-22.

successives de l'évêque de la cité des Helvètes sont: Avenches, Windisch, Lausanne. Pour Mgr Besson: Windisch, 517, transfert de Windisch à Avenches entre 549 et 585, et probablement en 561, transfert d'Avenches à Lausanne, entre 550/561 et 593/610. Cette divergence importe peu. Ce qui est capital, c'est la présence de l'évêque de la cité des Helvètes à Windisch en 517 et son appartenance à un concile burgonde ¹.

Donc toute la cité des Helvètes, jusqu'à la Limmat, et probablement même au-delà, fait partie du royaume burgonde au début du VI^e siècle ².

Depuis leur établissement dans la *Sapaudia*, au sud du lac Léman et du Rhône en 443 ³, les Burgondes ont donc fortement avancé au nord, au point d'occuper toute la cité des Helvètes jusqu'aux extrémités de la *Maxima Sequanorum*. Comme rien ne prouve que les Alamans se soient déjà approprié ce territoire au V^e siècle, nous sommes tout naturellement conduits à penser que les Burgondes les ont devancés dans cette région du plateau suisse. A quelle époque? Au moment de la disparition de l'Empire en 476, ou déjà avant? Nous n'en savons rien. Mais l'étude des textes ne nous laisse pas d'autre explication possible, que cette occupation d'une nouvelle partie de l'Empire par les Burgondes, non par les Alamans.

Le recul du siège épiscopal de Windisch à Avenches entre 549

¹ Grammatius « episcopus ecclesiae Vindunnensis » assiste encore au concile d'Orléans en 549. DUCHESNE, *Fastes*, t. III, p. 219.

² Pour W. OERCHSLI, *Jahrbuch*, vol. 33, p. 254-255, cette prise de possession de la cité des Helvètes par les Burgondes jusqu'à la frontière de la *Maxima Sequanorum* et de la *Raetia prima* à *AdFines* (Pfy) se fait vers 507 et est consécutive à la défaite des Alamans par Clovis. La présence de l'évêque à Windisch peut s'expliquer par la nécessité d'agir sur les Alamans païens. Pour M. L. SCHMIDT, *Geschichte der deutschen Stämme*, t. I, 1^{re} éd., p. 379, l'évêque Bubulcus, bien que n'appartenant pas au royaume burgonde, se serait rattaché à son organisation ecclésiastique à cause de son isolement dans un pays païen. On remarquera cependant que l'évêque de la cité des Helvètes n'est en aucune façon l'évêque d'une cité tout entière païenne et alamannique. Pourquoi donc aurait-il quitté Avenches et choisi la partie de son diocèse envahie par les Alamans?

Dans sa deuxième édition (p. 154), M. Schmidt admet bien que le territoire de Windisch est alors burgonde.

³ Voir Paul-E. MARTIN, *Le problème de la Sapaudia*, dans *Zeitschrift für schweiz. Geschichte*, 13^{me} année, 1933, p. 183-205.

et 585, le démembrement du diocèse de Windisch-Avenches-Lausanne, la création de l'évêché de Constance à la fin du VI^e ou au commencement du VII^e siècle, l'incursion des Alamans en 610-611 dans le *pagus Ultrajoranus*, sont autant de raisons d'admettre une forte colonisation des Alamans, entre la Reuss et l'Aar, au cours des VI^e et VII^e siècles ¹. Cette fois, la prise de possession de ce territoire au sud du Rhin par les Alamans ne peut plus être mise en doute.

* * *

Qu'en est-il, d'autre part, de la partie orientale de la Suisse actuelle, de celle qui, située au sud du lac de Constance, faisait partie de la *Raetia prima* ?

Là aussi, les textes ne permettent pas d'admettre déjà au V^e siècle une puissante immigration alamannique et une conquête brutale et définitive. C'est ce qu'a récemment démontré M. Heinrich Dietze, à l'aide de nombreux arguments, surtout en faisant usage de plusieurs passages de la *Vita sancti Severini* d'Eugippius. Jusqu'au moment où, en 488, Odoacre abandonne officiellement les provinces du Danube, la ligne du fleuve, dépourvue de garnisons régulières, a cependant été tenue et défendue par les provinciaux eux-mêmes. Les relations avec Rome ne sont pas rompues pour les deux Rhéties et pour le Norique. Evidemment certaines positions de la frontière sont perdues; des incursions d'Alamans pénètrent à l'intérieur; mais en ce qui concerne la Rhétie même, il est encore prématuré de parler d'une conquête alamannique, d'une occupation complète du pays. Même après qu'en 488 Odoacre ait ordonné aux provinciaux du Danube de se retirer en Italie, la Rhétie apparaît comme un îlot battu par les flots de l'invasion, mais pas encore comme un territoire possédé par les Alamans ².

¹ *Etudes critiques*, p. 68, n. 2, et 195-201.

² Voir Heinrich DIETZE, *Rätien und seine germanische Umwelt*, p. 40-56, 62-78. - M. Richard HEUBERGER, *Rätien im Altertum und Frühmittelalter*, p. 122-125, admet au contraire que la défense de la Rhétie ayant été abandonnée dès la fin du IV^{me} siècle, les Alamans se sont répandus dès cette époque dans le nord de la Suisse et le Vorarlberg, au sud du Rhin et du

D'autre part, il n'y a pas de raisons de mettre en doute l'extension du royaume d'Italie de Théodoric l'Ostrogoth (493-526) sur les deux Rhéties ¹.

* * *

La preuve de cette extension jusqu'au Rhin et au Danube est fournie par la lettre écrite par Cassiodore, durant sa préfecture du prétoire (533-537), au *canonicarius* de la Vénétie. En demandant à ce fonctionnaire du vin de la région de Vérone pour la table royale, Cassiodore fait connaître toutes les spécialités qui, servies dans un festin, rappellent l'étendue des possessions du prince: la « carpe » viendra du Danube, l'*anchorago* du Rhin ².

En identifiant, après Schubert, l'*anchorago* avec le saumon dit « bécard », j'avais tenté de faire servir cet animal à une fixation plus exacte de la frontière ostrogothique; en effet, le saumon ne remonte pas en amont de la chute du Rhin à Schaffhouse; par conséquent la rive gauche du fleuve « jusqu'au delà de l'emplacement actuel de cette ville, appartenait aux états de Théodoric » ³.

lac de Constance. Aux raisons exposées ci-dessus contre cette opinion, viennent s'ajouter les arguments de M. Dietze.

¹ Pour M. HEUBERGER, *op. cit.*, p. 128-131, les Alamans n'ont pas réussi à se maintenir dans toute l'étendue de la Rhétie au V^{me} siècle. La partie sud de la *Raetia prima* avec Coire, jusqu'à la ligue Hirschensprung-Montlingen-Götzis, la *via Claudia Augusta*, le Brenner, la partie méridionale et alpestre de la *Raetia II^a* ont été rattachées au royaume ostrogoth d'Italie. - H. ZEISS, *Die Nordgrenze des Ostgotenreiches*, dans *Germania*, 12^{me} année (1928), p. 25-34, assigne également à l'Italie ostrogothique la *Raetia I^a* et le Norique interne. Au contraire, pour M. L. Schmidt, la frontière du royaume ostrogoth est, au nord, le Rhin, le lac de Constance et le Danube. Voir *Die letzten Ostgoten*, dans *Zeitschrift für schweiz. Geschichte*, 3^{me} année, 1924, p. 448. Cf. L. SCHMIDT, *Die Clusurae Augustanae*, dans *Germania*, 11^{me} année (1927) p. 36-38. De même DIETZE, *op. cit.*, p. 82-84 et 106, admet que dans son extension la plus considérable, la frontière du royaume ostrogoth a atteint le haut Danube entre Iller et Lech. A l'ouest de l'Iller, les Alamans sont à demeure, dès le début du V^{me} siècle. A l'est du Lech, les Bavaois s'établissent au début du VI^{me} siècle. Cette frontière se raccorde, par l'Iller, au lac de Constance.

² Voir *Etudes critiques*, p. 58-59.

³ *Ibid.*, p. 60-61.

Cet argument n'a pas paru décisif à M. Maurice Prou¹. Plus récemment, M. Robert Lauterborn a soutenu que l'*anchorago* ne pouvait être le « saumon », incapable de remonter la chute du Rhin, mais la « truite », laquelle remonte le Rhin et l'Ill, en amont du lac de Constance, et dont certains types mâles développent, comme le saumon, une sorte de crochet à la mâchoire inférieure. Cette identification, déjà proposée par Gessner, aurait pour elle l'appellation populaire « Rhein-Anke » ou « Ill-Anke », attestée dès le XI^e siècle². Cet « anke » ne se trouvant que dans le lac de Constance ou en amont, le Rhin dont parle Cassiodore ne pourrait être que le Rhin alpestre. M. Lauterborn concluait donc en situant la frontière ostrogothique au Rhaetikon et à la Luciensteig, plus à l'ouest, aux Churfürsten, au lac de Wallenstadt, à la ligne de démarcation des eaux entre le Rhin et les affluents de la Linth et de l'Aar, jusqu'au Tödi et au St-Gothard³.

Je persiste cependant à penser que le poisson dont Cassiodore a choisi le nom, *anchorago*, comme celui d'un produit caractéristique du Rhin, et digne de figurer sur la table royale, a bien toutes les chances d'être le saumon. C'est essentiellement le saumon mâle qui, à un âge avancé, présente un recourbement de la mâchoire inférieure, en haut, en forme de crochet; de là son nom d'*anchorago*, allemand « anke », vieux français « ancrel » ou « ancroel », ou « bécard »⁴.

Il est cependant exact qu'un semblable crochet se trouve également chez certains exemplaires de la truite et que le nom de « Anke », « Lanke », « Rheinanke », « Illanke », « Renke » est

¹ *Journal des Savants*, 1910, p. 427.

² Robert LAUTERBORN, *Die Clusuræ Augustanæ des Kassiodor als gotische Grenzsperrre am Alpenrhein*, dans *Germania*, 10^{me} année (1926), p. 63-67.

³ La démonstration de M. Lauterborn a été admise par H. Zeiss, *Die Nordgrenze des Ostgothenreiches*, dans *Germania*, 12^{me} année (1928), p. 34, par L. SCHMIDT, dans *Germania*, 11^{me} année (1927), p. 37, et *Die Ostgothen in der Schweiz*, dans *Zeitschrift für schweiz. Geschichte*, 9^{me} année, 1929, p. 166-168.

⁴ Cf. GROTE, VOGT et HOFER, *Die Süßwasserfische von Mittel Europa*, Teil I, Francfort 1909, p. 254; Victor FATIO, *Faune des vertébrés de la Suisse*, vol. 5, Genève et Bâle, 1890, p. 307; DU CANGE, *Glossarium*, éd. Carpentier-Henschel, t. I, p. 246.

plus particulièrement donné aux truites du lac de Constance, du Rhin et de l'III¹.

Que l'*anchorago* de Cassiodore soit un saumon du Rhin, il n'en est pas moins vrai qu'il peut avoir été pêché dans une rivière de la Suisse orientale, affluent du grand fleuve, en aval de la chute du Rhin. Mon argument de la frontière ostrogothique en aval de Schaffhouse n'est donc pas absolument sans réplique.

D'autre part, il n'est pas impossible que, sous cette dénomination, Cassiodore, peu au courant de ces différences de noms et d'espèces, ait, en fait, voulu désigner une grosse truite du Rhin. Mais en ce cas il n'est pas exact de conclure, comme le fait M. Lauterborn, que le Rhin dont il s'agit ne peut être que le Rhin alpestre, en amont du lac de Constance. En effet, la truite du Rhin se trouve aussi bien en amont qu'en aval du lac de Constance et de la chute de Schaffhouse².

La mention par Cassiodore de l'*anchorago* du Rhin comme un produit du royaume d'Italie constitue donc bien une preuve de l'extension de la frontière ostrogothique jusqu'au fleuve, sans qu'il soit possible de préciser plus exactement jusqu'à quel point du Rhin elle a pu atteindre.

* * *

L'appartenance des deux Rhéties au royaume ostrogoth est encore attestée par d'autres documents bien connus et abondamment commentés. Tout d'abord, la *Formula ducatus Raetiarum* conservée dans le recueil des *Variae* de Cassiodore et qui qualifie les Rhéties de *munimina Italiae* et de *claustra provinciae*³.

¹ Voir GRIMM, *Deutsches Wörterbuch*, t. 8 (1893) col. 105 et 805; t. 1 (1854) col. 378; *Schweizerisches Idiotikon*, vol. 3 (1895) col. 1343; Victor FATIO, *op. cit.*, p. 328. G. L. HARTMANN, *Helvetische Ichthyologie*, Zürich, 1827, in-8, signale que le saumon, *salmo salar*, est nommé dans le pays de la Seez, dans le pays de Sargans, « Rheinlanke » et (p. 101) que la truite, *salmo lacustris*, dont il arrive que certains mâles possèdent le crochet du saumon, est appelé également « Rheinlanke », « Illanke », « Inlank ».

² Voir Victor FATIO, *op. cit.*, p. 348.

³ *Variae* (*Mon. Germ., Auct. ant.*, t. XII, éd. Mommsen), VII, 4. Cf. *Etudes critiques*, p. 60-61; Ludwig SCHMIDT, *Geschichte der deutschen Stämme*, II, 3,

Un ordre adressé par Théodoric à Servatus *dux Raetiarum*, prouve que la circonscription confiée au chef militaire des deux Rhéties comprend le *Breonium*, soit la région du Brenner, pour M. Heuberger, toute la partie sud de la *Raetia II^a* ¹.

Il est plus difficile de déduire d'autres textes des données précises pour décrire la frontière ostrogothique de la Rhétie ou confirmer la défense militaire du Rhin et du Danube. Un ordre de Théodoric au *praepositus Faustus* relatif aux soixante soldats stationnés dans un poste frontière, aux *Augustanis clusuris* ², a donné lieu à des identifications fort diverses entre lesquelles on reste hésitant : Aoste, Augsbourg ou le défilé de la Landquart ³.

Quant au *Theodoricopolis*, situé par le Géographe de Ravenne dans la *patria Alamannorum* ⁴, si l'on accepte la correction proposée par J. Schnetz, de *Cariolon Theodoricopolis* en *Curia id est Theodoricopolis*, ce serait Coire ⁵.

p. 301 ; L. SCHMIDT, *Die letzten Ostgothen*, dans *Zeitschrift für schweiz. Geschichte*, 3^{me} année, 1924, p. 448 ; ZEISS, dans *Germania*, 12^{me} année (1928), p. 29 ; DIETZE, *op. cit.*, p. 84-85, 95 et 108-109, pour lequel le document serait non pas de 507-511, comme l'a daté l'éditeur des *Variae*, Mommsen, mais antérieur à l'établissement des Alamans au début du VI^{me} siècle ; HEUBERGER, *op. cit.*, p. 127 et 130 ; L. SCHMIDT, *Zur Geschichte Rätians unter der Herrschaft der Ostgothen*, dans *Zeitschrift für schweiz. Geschichte*, 14^{me} année, 1934, p. 452-453.

¹ CASSIODORE, *Variae*, I, 11. Cf. DIETZE, *op. cit.*, p. 81-82 et 104-105. Dietze incline à accepter pour ce document la date de 496.

² CASSIODORE, *Variae*, II, 5. Cf. DIETZE, *op. cit.*, p. 105.

³ Robert LAUTERBORN, dans *Germania*, 10^{me} année (1926) p. 63-64 : le défilé de la Landquart proche du Haut-Vilan, Augstenberg. - L. SCHMIDT dans *Germania*, 11^{me} année (1927), p. 161-162 et dans *Zeitschrift für schweiz. Geschichte*, 9^{me} année, 1929, p. 161-162 et 14^{me} année, 1934, p. 457 : probablement dans le Tyrol méridional, près de Meran. - H. ZEISS, dans *Germania*, 12^{me} année (1928), p. 26 : probablement Aoste. - DIETZE, *op. cit.*, p. 82-83 et 105 : un col entre la Bavière et l'Autriche, probablement le Scharnitzer-Pass ; le nom viendrait d'*Augusta Vindelicorum*, Augsbourg. - HEUBERGER, *op. cit.*, p. 126-127 : probablement au sud des Alpes, dans le voisinage d'Aoste.

⁴ Cf. *Etudes critiques*, p. 50 et 52 ; et ci-dessus p. 11-12.

⁵ M. L. SCHMIDT avait tout d'abord pensé à Olten ou à Windisch (*Geschichte der deutschen Stämme*, t. II 3, p. 299, et *Zeitschrift für schweiz. Geschichte*, 1^{re} année, 1924, p. 449). - J. MIEDEL, *Die Alamannenorte des Geographen von Ravenna*, dans *Zeitschrift für schweiz. Geschichte*, 2^{me} année, 1923, p. 274, 282-284, considère *Theodoricopolis* comme une traduction savante de *Dietikon* ou *Dietlikon*. - Joseph SCHNETZ, *Theodoricopolis*, dans *Zeitschrift für schweiz.*

Mais cette conjecture, contre laquelle M. Félix Stähelin a élevé récemment de fortes objections ¹, reste à l'état d'hypothèse. Une explication parfaitement plausible de la situation nous est cependant fournie par la description de M. H. Dietze, selon laquelle la prise de possession de la Rhétie par Théodoric se serait faite progressivement à partir de 496, de même que sa mise en état de défense ².

* * *

Cette région des deux Rhéties, comprise entre les Alpes au sud, le Rhin et le Danube au nord, province frontière de l'Italie ostrogothique, correspond exactement aux conditions requises du pays, dans lequel, selon diverses sources, les Alamans s'établissent, sous le protectorat de Théodoric, après leur défaite par Clovis.

Une première lettre de la collection de Cassiodore nous renseigne à ce sujet. Entre 502 et 507, Théodoric félicite Clovis de sa victoire. Dans la bataille, le roi et la noblesse des Alamans sont tombés avec une grande partie du peuple; une autre a été réduite en esclavage. Théodoric prie Clovis de borner sa victoire à ce succès et d'épargner les débris du peuple vaincu, qui lui ont demandé secours et se sont réfugiés sur son territoire ³.

M. Ludwig Schmidt, interprétant ce texte, a considéré que Théodoric, répondant à l'appel des Alamans vaincus, étendait alors son pouvoir sur une partie du territoire déjà occupée par eux, dans les provinces romaines de la *Raetia II^a* et de la *Maxima Sequanorum* ⁴. La lettre de Théodoric parle cependant

Geschichte, 5^{me} année, 1925, p. 346-350, propose la correction ci-dessus indiquée, correction admise comme probable par L. SCHMIDT, dans *Germania*, 11^{me} année (1927), et dans *Zeitschrift für schweiz. Geschichte*, 9^{me} année, 1929, p. 166, et par HEUBERGER, *op. cit.*, p. 130 et 245-247.

¹ Félix STÄHELIN, compte rendu de l'ouvrage d'Heuberger, dans *Klio*, Bd. 27, p. 344. M. Stähelin observe en effet qu'avant le XIV^{me} siècle, Coire n'a jamais été occupée pour une longue durée de temps par les Alamans. Il serait plus indiqué de penser que Théodoric a donné son nom à une ville de la Suisse alamannique.

² *Op. cit.*, p. 79-85.

³ *Variae*, II, 41; cf. *Etudes critiques*, p. 57-58.

⁴ *Geschichte der deutschen Stämme*, II, 3, p. 299.

des débris du peuple des Alamans qui ont fui sur le territoire ostrogothique . . . *quos ad parentum vestrorum defensionem respicitis confugisse. estote illis remissi, qui nostris finibus celantur exterriti*. C'est bien en effet cette fuite vers le sud, dans les deux Rhéties, appartenant à Théodoric et peut-être aussi en *Maxima Sequanorum*, sous le protectorat de Gondebaud, qu'admet Hund ¹, tandis que Zeiss objecte que les textes ne parlent pas de conquêtes et que les incursions des Alamans en Ligurie et en Vénétie, au plus tard en 536, sont inexplicables dans l'hypothèse d'une soumission des Alamans aux Ostrogoths jusqu'en 536 ².

Il n'est pas difficile de répondre que, réserve faite pour la *Maxima Sequanorum*, aucune conquête n'était nécessaire, puisque Théodoric possédait déjà les deux Rhéties. D'autre part, une incursion d'Alamans en Italie, au temps du roi Theodat, vers 535-536 ³, ne contredit en rien la soumission du peuple vers 502. Tout simplement, ces hôtes, naguère vaincus, commencent à s'émanciper et à reprendre leurs habitudes de courses vers le sud ⁴.

Zeiss admet bien, d'autre part, que le royaume de Théodoric s'est étendu sur la *Raetia prima* et le Norique interne ⁵. Adoptant certaines des propositions de Zeiss, M. L. Schmidt résume de la manière suivante le cours des événements ⁶: Vers 502, Clovis se décide à soumettre le pays des Alamans restés indépendants, en Suisse et en Rhétie II^e, à l'ouest de l'Iller; ceux-ci se réclament alors de la protection de Théodoric. Des négociations s'engagent; Théodoric établit les Alamans fugitifs dans une province éloignée de son royaume, probablement la Pannonie; il accepte les Alamans de Rhétie en qualité de

¹ *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, neue Folge, Bd. 32 (1917), p. 56-65. Selon Hund, la lettre de Théodoric doit être placée en 502, peu après la fin de la guerre contre les Burgondes.

² *Germania*, 12^{me} année (1928), p. 30-33.

³ *Variae*, XII, 7 et 28; cf. L. SCHMIDT, *Geschichte*, t. II, 3, p. 301.

⁴ Pour M. L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 212-213 et 301, il s'agit là de troupes alamanniques lancées en Vénétie par le roi des Francs, Théodebert, en 536, sous Vitigès.

⁵ *Op. cit.*, p. 33-34.

⁶ *Zeitschrift für schweiz. Geschichte*, 9^{me} année, 1929, p. 161-168.

fédérés. Clovis se contente de l'occupation du pays des Rauques; il abandonne le reste du territoire alaman en Suisse au roi burgonde ¹.

Il m'apparaît que M. Schmidt tend à diminuer la portée de la lettre de Théodoric à Clovis, lorsqu'il l'interprète comme une intervention de Théodoric 1^o en faveur d'Alamans révoltés et fugitifs sur territoire ostrogoth, 2^o en faveur d'autres Alamans restés indépendants en Rhétie et en Suisse. Le texte de Cassiodore ne permet pas une si habile discrimination.

Clovis a vaincu et soumis le peuple des Alamans: *Alamannicos populos caesis fortioribus inclinatos victrici dextera subdidistis*. Une partie de ce peuple s'est réfugiée sur le territoire du roi ostrogoth: *... motus vestros in fessas reliquias temperate, quia jure gratiae merentur evadere, quos ad parentum vestrorum defensionem respicitis confugisse. estote illis remissi, qui nostris finibus celantur exterriti*. Il s'agit bien d'une victoire mémorable sur l'ensemble du peuple des Alamans. Une partie seule de ce peuple, des *reliquiae*, a échappé: *Memorabilis triumphus est Alamannum acerrimum sic expavisse, ut tibi eum cogas de vitae munere supplicare. sufficiat illum regem cum gentis cecidisse superbia: sufficiat innumerabilem nationem partim ferro, partim servitio subjugatam. nam si cum reliquis confligis, adhuc cunctos superasse non crederis*².

C'est donc pour les débris du peuple qui ont cherché un refuge sur le territoire ostrogoth, que Théodoric réclame l'arrêt de la poursuite de Clovis.

L'établissement des Alamans en Rhétie est confirmé par un passage du panégyrique de Théodoric par Ennodius, en 507 ³. On peut dégager de la louange évidemment exagérée d'Ennodius les indications suivantes. La *generalitas Alamanniae*, c'est-à-dire l'ensemble du peuple alaman non soumis aux

¹ Cf. l'interprétation de la lettre de Théodoric par M. L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 163. Dans la 2^{me} éd. des *Ostgermanen* (1934) p. 153-154, et p. 342, M. Schmidt attribue la région de Windisch aux Burgondes et Bâle probablement aux Francs.

² *Variae*, II, 41 (*Mon. Germ., Auct. Ant.*, t. XII, p. 73); voir en particulier l'analyse de M. DIETZE, *op. cit.*, p. 87-89 et 111.

³ *Mon. Germ., Auct. Ant.*, t. VII, p. 212; cf. *Etudes critiques*, p. 61-63.

Francs a été admise à l'intérieur des limites du royaume d'Italie, *intra Italiae terminos*, sans dommage pour l'empire romain, *sine detrimento Romanae possessionis*; là elle a retrouvé un roi, Théodoric, après avoir mérité de le perdre: *...cui evenit habere regem, postquam meruit perdidisse*; ce peuple dévastateur est devenu le gardien de l'Empire, *facta est Latiaris custos imperii*, il a heureusement quitté sa patrie, puisqu'il a gagné le sol riche du pays appartenant aux Ostrogoths, *...cui feliciter cessit fugisse patriam suam: nam sic adeptam est soli nostri opulentiam*. Les Alamans ont acquis une terre habituée au travail des houes, *...adquisistis quae noverit ligonibus tellus adquiescere*; ils ont échappé à leurs roseaux, ils cultivent une terre qu'ils aiment et à laquelle ils doivent, à la place de leurs demeures mal fermées, le bienfait d'un jonc plus solide, *ulvis liberatis gratulatur terram incolens, quae hactenus dehiscentibus domiciliis solidioris caeni emergebat beneficio*¹.

La Rhétie n'est pas expressément nommée dans le Panégyrique, mais la description de la terre occupée par les Alamans ne peut convenir qu'à elle, puisque jusqu'alors elle n'a pas fait de leur part l'objet d'une prise de possession et que, jusqu'au Rhin et au Danube, elle formait bien une province frontière du royaume ostrogoth d'Italie. En outre, il ne peut s'agir d'une occupation restreinte à une petite région montagneuse. Ennodius fait allusion à une région fertile et bien cultivée².

¹ *Caenum* veut dire « boue, vase, argile » : s'agissant de maisons, on pourrait comprendre qu'il s'agisse de « pisé ». En corrigeant en *schoenum* on obtient « jonc » ; de même *schoenus* « mensura viarum apud Persas et Aegyptios quattuor aut quinque miliaria continens », FORCELLINI-DE WIT, *Lexikon*, t. V, p. 371.

Dans le texte des *Monumenta* : « *ulvis liberatis gratulatur terram incolens, quae hactenus dehiscentibus domiciliis solidioris caeni emergebat beneficio*, » M. Dietze corrige « *caeni* » en « *schoeni* » avec Schubert et traduit : « le bienfait d'une occupation plus compacte ». Cette occupation s'opérerait dans la *Raetia I^a*, sur les rives sud et est du lac de Constance, et sur les deux rives du Rhin, au sud jusqu'à la limite du diocèse de Constance, en laissant encore intacte la Rhétie de Coire, de même dans la *Raetia II^a*, entre le lac de Constance, l'Iller et le Lech.

² C'est bien également la manière de voir de HUND, dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, Neue Folge, Bd. 32 (1917), p. 58-60. - H. Zeiss, *Germania*, 12^{m^e} année (1928), p. 30, remarque qu'Ennodius ne parle pas de

Les documents du recueil de Cassiodore et le Panégyrique d'Ennodius expliquent et confirment à la fois l'indication précise contenue dans une longue digression relative aux Alamans de l'historien Agathias de Myrine, qui écrit vers 570. L'historien de la lutte des Francs contre l'empire byzantin s'exprime en substance de la façon suivante: Théodoric, alors qu'il régnait sur toute l'Italie, avait rendu ce peuple tributaire et le tenait sous sa dépendance. Au moment de la guerre entre Justinien et les Goths, les rois de cette nation cédèrent leur pays à Théodebert, petit-fils de Clovis ¹.

Ce témoignage lointain est singulièrement renforcé, dès qu'on le rapproche des deux documents de Cassiodore et d'Ennodius que je viens d'étudier. Agathias place la cession du pays des Alamans au moment où la guerre éclate entre Justinien et les Goths; ceux-ci estiment qu'il vaut mieux se débarrasser des régions inutiles et combattre pour leur propre salut et celui de l'Italie. De là l'abandon aux Francs de plusieurs contrées, et aussi du peuple des Alamans ². Ce sacrifice des Goths et de leur roi Vitigès se place en 536. L'historien Procope ³, lui, ne fait mention que des cités de la Provence; mais s'il insiste sur la clause principale du traité, il n'y a pas de raison pour rejeter le complément qu'apportent à son récit les indications d'Agathias ⁴.

conquête. En effet, il ne s'agit pas d'une conquête mais d'un territoire de l'Italie. Cf. L. SCHMIDT, *Zeitschrift für schweiz. Geschichte*, 9^{me} année, 1929, p. 164-165.

¹ AGATHIAS, *Historia* I, 6. Cf. *Etudes critiques*, p. 63-64 et 97-100.

² AGATHIAS, I, 7. Cf. *Etudes critiques*, p. 99-100.

³ PROCOPE, *De bello gothico*, I, 13; cf. *Etudes critiques*, p. 98-99.

⁴ Voir L. SCHMIDT, *Geschichte der deutschen Stämme*, II, 3, p. 301. HUND, dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, vol. 32 (1917) p. 66. - L. Schmidt, *Die Ostgothen in der Schweiz*, dans *Zeitschrift für schweiz. Geschichte*, 9^{me} année, 1929, p. 162-163. - Dietze, *op. cit.*, p. 127-128, 205-206.

A ZEISS (*Germania*, 12^{me} année (1928), p. 31-32), qui conteste la valeur du témoignage d'Agathias comme tardif, M. L. SCHMIDT répond (*loc. cit.*), que sur ce point Agathias, généralement bien informé sur les Alamans, complète utilement son prédécesseur Procope. Lorsqu'il parle de tribut, il fait allusion à la situation de fédérés des Alamans. Procope, encore une fois, s'est tenu aux clauses principales du traité.

De même, M. L. SCHMIDT (*Zur Geschichte Rätians unter der Herrschaft der Ostgothen*, dans *Zeitschrift für schweiz. Geschichte*, 14^{me} année, 1934, p. 455-

En 536, les Francs ont donc acquis la totalité du pays occupé par les Alamans et par conséquent aussi les deux Rhéties ¹.

* * *

Il s'agit donc maintenant de résumer les constatations auxquelles l'interprétation stricte des textes nous a conduits, pour déterminer l'époque de l'occupation définitive, par les Alamans, des territoires des anciennes cités romaines qui forment la Suisse actuelle.

En ce qui concerne la *Maxima Sequanorum*, nous ne possédons aucune preuve de la perte de la frontière du Rhin et de l'occupation alamannique de la *civitas Helvetiorum id est Aventicum* au V^e siècle.

Au début du VI^e siècle, en 517, l'évêque de la cité d'Avenches réside à Windisch et prend part au concile burgonde d'Epaone ². On est donc fondé à admettre qu'en 517, le territoire de la cité d'Avenches, au moins jusqu'à la Limmat, appartient au royaume burgonde ³.

456), a critiqué l'attitude négative de Heuberger (*Rätien*, p. 127-128 et p. 136 n. 138), qui rejette le témoignage d'Agathias. Il observe que la possession de la *via Decia* de Bregenz à Wilten près d'Innsbruck, nécessite une entente avec les Alamans; M. Schmidt continue donc à penser qu'après 496, Théodoric a pris sous sa protection les Alamans non soumis par Clovis et les a admis dans son royaume en qualité de fédérés. Ainsi le royaume ostrogoth s'est étendu au nord, du lac de Constance au Danube. Cf. F STÄHELIN, dans *Klio*, Bd. 27 (1934), p. 344.

¹ Notons à ce sujet que selon les raisons développées par M. HEUBERGER, *op. cit.*, p. 75-99 (cf. L. SCHMIDT, *Zeitschrift für schweiz. Geschichte*, 14^{me} année, 1934, p. 452-453), la division habituellement admise pour les deux Rhéties, *Raetia I^a*, Rhétie Alpine, et *Raetia II^a*, Rhétie de la plaine, ne doit pas être conservée. La frontière administrative se dirigeait du nord au sud, et non de l'est à l'ouest. La *Raetia I^a*, chef-lieu Coire, est la partie de la Rhétie située à l'ouest de l'Arlberg et des Alpes de la vallée de Münster. La *Raetia II^a*, chef-lieu Augsburg, comprend les vallées rhétiques de l'est et le plat-pays entre Iller et Inn.

² Voir ci-dessus, p. 14-15.

³ Voir *Etudes critiques*, p. 67-68; LONGNON, *Géographie de la Gaule au VI^{me} siècle*, p. 73-76; Alfred COVILLE, *Recherches sur l'histoire de Lyon du V^{me} siècle au IX^{me} siècle*, p. 174; Abbé CHAUME, *Origines du duché de Bourgogne*, p. 1, n. 9.

Etablis en 443 dans la Sapaudia, les Burgondes ont donc élargi considérablement leurs possessions au nord et, en 517, tiennent la plus grande partie de l'ancienne cité des Helvètes, à l'est du Jura. Il n'y a pas de raisons d'admettre 1^o que les Burgondes ont conquis cette région sur les Alamans vaincus par Clovis ¹, 2^o qu'ils l'aient reçue de Théodoric, protecteur des Alamans vaincus par Clovis ² ou 3^o que Théodoric ait étendu les frontières du royaume d'Italie jusqu'à Bâle ³.

¹ Cf. *Etudes critiques*, p. 66, n. 1. OECHSLI, *op. cit.*, p. 255, admet un partage de l'Alamannie vers 517. Théodoric prend les deux Rhéties. Gondebaud reçoit la *civitas Helvetiorum*, jusqu'à Pfyn, et probablement aussi l'ancien pays des Rauragues, la *civitas Basiliensium*. L'Alsace, de Strasbourg à Worms, le pays des Souabes dans la Forêt Noire, jusqu'au Neckar et au Main, sont conservés par Clovis.

Je n'accepte pas la conquête de la *Maxima Sequanorum* par les Burgondes sur les Alamans, pour la raison que je crois pouvoir rejeter l'occupation de la cité des Helvètes par les Alamans antérieurement à 507.

On ne peut d'ailleurs comprendre pourquoi l'évêque de la cité des Helvètes résiderait à Windisch, en 517, en plein pays alaman, et se retirerait à Avenches, probablement en 561. Au contraire, cet abandon du siège épiscopal de Windisch s'explique fort bien par l'occupation intensive du nord de la cité des Helvètes par les Alamans païens, dès le début du VI^{me} siècle.

² Selon M. L. SCHMIDT, (*Zeitschrift für schweiz. Geschichte*, 9^{me} année, 1929, p. 167,) Clovis aurait occupé le pays des Rauragues et abandonné le reste du pays occupé par les Alamans dans la partie suisse de la *Maxima Sequanorum* à son allié burgonde, Gondebaud. Mais pour que cette hypothèse ait quelque chance de se vérifier, il faudrait admettre que les Alamans étaient déjà établis au sud du Rhin, ce que je ne crois pas possible.

³ Dans ce cas, il faut refuser à la présence de Bubulcus, évêque de Windisch, toute valeur, comme preuve de l'appartenance de la cité des Helvètes au royaume de Sigismond. C'est ce qu'après JAHN (cf. *Etudes critiques*, p. 67), ont fait M. L. SCHMIDT (*Geschichte der deutschen Stämme*, t. I, p. 379), et M. H. DIETZE (*op. cit.*, p. 99 et 125). L'évêque de Windisch se serait rattaché aux organisations ecclésiastiques burgondes à cause de son isolement et parce qu'il dépendait de Besançon. Toutefois, M. L. Schmidt a depuis admis que la présence de Bubulcus à Epaone en 517 est bien une preuve de la possession au moins temporaire de la cité des Helvètes par les Burgondes (*Zeitschrift für schweiz. Geschichte*, 9^{me} année, 1929, p. 165, et *Die Ostgermanen*, 2^{me} éd. p. 154).

M. H. DIETZE (*op. cit.*, p. 96-101 et 124-125) expose des idées fort ingénieuses au sujet de l'intérêt stratégique de Théodoric à occuper la *Maxima Sequanorum* jusqu'au Rhin, du lac de Constance à Bâle. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il admet l'occupation de la région par les Alamans avant la fin du V^{me} siècle, ce que je considère comme non établi. Les arguments qu'il croit pouvoir tirer des textes sont fragiles. L'identification de *Theodoricopolis* avec Vindonissa ne vaudrait que pour le VII^{me} siècle. Quant à l'*anchorago* nous

Quant à la cité de Bâle qui, elle aussi, faisait partie de la *Maxima Sequanorum*, nous ne sommes pas fixés sur son compte. Aucun document ne permet de l'assigner au royaume burgonde¹. Il est possible qu'au moins en partie, elle ait été occupée par les Alamans, avec l'Alsace, au V^e siècle et conquise par les Francs, avec l'Alamannie, en 496².

Ce qui est certain, c'est qu'à Bâle, comme dans d'autres villes de l'ancien territoire helvétique et même dans le pays ouvert, la population romaine et chrétienne a pu se maintenir, au travers des invasions; même après l'occupation alamanique; le siège d'un évêché y atteste « la continuité de la culture »³.

avons vu qu'il peut désigner un poisson du Rhin formant la frontière de la Rhétie. Au reste, le concile d'Epaone a bien été une réunion des évêques des diocèses burgondes. Nous possédons les lettres de convocation de deux des principaux métropolitains du royaume de Sigismond, saint Avit de Vienne et Viventius de Lyon. Plusieurs manuscrits du texte des décisions du concile portent: « Incipit canonis Epaunensis tempore Sigismundi » (voir *Concilia aevi merovingici* éd. Maassen, *Mon. Germ. Concilia*, t. I, p. 16-18; *Oeuvres complètes de saint Avit, évêque de Vienne*, éd. Ulysse Chevalier, Lyon, 1890, in-8°, p. 117-118; cf. p. V. - Cf. aussi Edg. LOENING, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, t. I, Strasbourg, 1878, in-8°, p. 569; L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*, 2^{me} éd., p. 189; CABROL et LECLERCQ, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. V, p. 107-111. Si d'autres évêques que les évêques burgondes avaient été convoqués, on devrait trouver parmi les souscriptions celle de l'évêque de Bâle, suffragant de Besançon.

¹ Pour M. SCHMIDT, Bâle a été occupée par Clovis vers 502; voir *Zeitschrift für schweiz. Geschichte*, 9^{me} année, 1929, p. 16 et *Die Ostgermanen*, 2^{me} éd. p. 154. Pour OECHSLI, *op. cit.*, p. 255, elle devient burgonde vers 507; cf. ci-dessus p. 15, n. 2.

² *Etudes critiques*, p. 72. Observons cependant que le témoignage du Géographe de Ravenne ne vaut que pour le VII^{me} siècle. Au VII^{me} siècle, Bâle fait partie du duché mérovingien d'Alsace qui, dès le VI^{me} siècle, est en relations étroites avec le royaume franc d'Austrasie; cf. *Etudes critiques*, p. 402-403.

³ Félix STÄHELIN, *Das älteste Basel*, dans *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, 20^{me} vol. (1922), p. 174-175. Cf. F. STÄHELIN, *Die Schweiz in römischer Zeit*, 1^{re} éd., p. 290-291, 2^{me} éd., p. 310-311. Le *castrum Rauracense* a été utilisé comme place forte jusqu'au VII^{me} siècle (cf. STÄHELIN, *ibid.*, 1^{re} éd., p. 248-249, et 514; 2^{me} éd., p. 270 et 548; et Th. BURCKHARDT-BIEDERMANN, *Die Kolonie Augusta Raurica, ihre Verfassung und Territorium*, Bâle, 1910, in-8, p. 32-33). N'est-ce point là la preuve de la persistance de la frontière militaire romaine au Rhin dans la région de Bâle? Mais à qui ont appartenu, tout au moins jusqu'à la conquête franque de 534-536, la ville et son territoire? C'est ce qu'il n'est pas possible de déterminer avec certitude.

La partie orientale de la Suisse actuelle, qui appartient à la *Raetia I^a* ou *Raetia Curiensis*, partage le sort des deux Rhéties. Maintenu sous la domination des Ostrogoths, comme une province frontière de l'Italie, elle reçoit, au début du VI^e siècle, dans sa région septentrionale, les Alamans fugitifs admis sous le protectorat de Théodoric. En 536, elle est acquise par les Francs ¹.

L'occupation des cités suisses par les Alamans s'opère donc définitivement, et dès lors d'une façon toujours plus intense, au début du VI^e siècle. Je ne prétends pas qu'au V^e siècle, aucun établissement alamannique n'ait eu lieu au sud du Rhin; au contraire, il est presque certain que dans ces provinces dépeuplées, et du reste mal défendues, les incursions continuelles des Alamans ont eu pour résultat, dès le V^e siècle, des établissements stables et un début de colonisation de plus en plus développée. Mais la frontière du Rhin a été maintenue par les garnisons romaines et par les provinciaux, très probablement jusqu'à la fin de l'Empire; les relations politiques avec Rome n'ont point été rompues, pas plus du reste que les relations économiques. Dans la partie du territoire qui devait former la Confédération suisse, au nord des Alpes et à l'est du Jura, les successeurs de Rome ont été les Burgondes, pour l'ancienne cité des Helvètes, jusqu'à la Reuss, la Limmat et probablement jusqu'au Rhin, les Ostrogoths pour la Rhétie de Coire.

A partir du début du VI^e siècle, l'installation des nouveaux arrivants alamanniques s'opère de façon massive dans la région qui ressortit à la *Maxima Sequanorum*, aux dépens de l'ancienne population provinciale et des Burgondes probablement peu nombreux, de même dans la région qui ressortit à la *Raetia I^a*, avec cette différence que là, l'occupation ostrogothique antérieure devait être insignifiante et limitée à des fins administratives.

Au cours du VI^e siècle, les Alamans continuent leur poussée vers le sud et arrivent déjà au lac de Bièvre et à l'Aar. Mais, la population romaine se maintient dans les hautes régions du

¹ Voir *Etudes critiques*, p. 97-100.

Jura bernois et du plateau suisse jusqu'au delà du VI^e et du VII^e siècle ¹.

Le transfert du siège épiscopal de Windisch à Avenches, probablement en 561, la constitution de l'évêché de Constance, au VII^e-VIII^e siècle, la défaite des comtes transjurans à « Wangas », en 610-611, sont des épisodes, en même temps que des preuves de cette progression des Alamans et de leur conquête sur les Burgondes de la contrée entre Reuss et Aar ².

Dans la Suisse orientale et rhétique, au sud du Rhin et du lac de Constance, l'avance alamannique se poursuit, du VII^e au IX^e siècle, jusqu'aux Alpes et à la Rhétie de Coire, qui, elle n'est véritablement attaquée par la colonisation alamannique qu'à l'époque carolingienne ³.

¹ F. STÄHELIN, *Die Schweiz in römischer Zeit*, 1^{re} éd., p. 288 ; 2^{me} éd., p. 312. Ces constatations sont fournies par l'étude des dialectes et des noms de lieu.

² Cf. *Etudes critiques*, p. 68-71, 195-201, 404-405.

³ Cf. *Etudes critiques*, p. 405-408 ; F. STÄHELIN, *op. cit.*, 1^{re} éd., p. 288-292 ; 2^{me} éd., p. 314-315. La partie nord de la Rhétie de Coire, la région de Bregenz, par exemple, ne se germanise qu'au VIII^{me} siècle. La région comprise entre Coire et le Rheintal, sur la ligne Hirschsprung-Montlingen-lac de Wallenstadt-Schänis, reste de langue romane jusque vers l'an 1000.